

celui du CFS, du reste. Le Comité consultatif formule maintenant des recommandations sur les sciences du comportement ainsi que sur les aspects juridiques, économiques et moraux des politiques et programmes relevant du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les services de secrétariat dont il a besoin lui sont fournis par le Centre fédéral sur le SIDA.

Le Comité consultatif comprend 15 membres qui viennent d'un peu partout au Canada. Le Ministre a par ailleurs indiqué que le nombre de membres du Comité augmenterait. Récemment, le CCN-SIDA a établi une liste des priorités pour ce qui est des projets de recherche sur le sida au Canada; il a aussi évalué les approches conventionnelles et les solutions de rechange dans le traitement de la maladie, a établi un énoncé de principes concernant les victimes du sida et leur milieu de travail et s'est penché sur la question du sida et de l'immigration. En décembre 1989, le CCN-SIDA a approuvé la déclaration de son groupe de travail au sujet des programmes concernant la transmission du VIH dans les prisons.

Le CCN-SIDA occupe une place privilégiée dans la lutte contre l'épidémie de sida au Canada. Les spécialistes qui en font partie sont issus du secteur privé et sont en rapport direct avec le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, à qui ils soumettent leurs recommandations. Le CCN-SIDA semble toutefois manquer de visibilité à l'heure actuelle. Quoi qu'il en soit, il est extrêmement important que le CCN-SIDA soit en rapport étroit avec le Ministre, et il faudrait qu'il continue d'en être ainsi.

Compte tenu de la nature particulière du sida et de l'énorme publicité qui entoure cette maladie, il serait bon que le CCN-SIDA agisse à titre de comité consultatif spécialisé auprès du Ministre, tout en jouant un rôle plus important sur le plan de l'action sociale, et en allant peut-être même jusqu'à défendre les intérêts de certains groupes. Le CCN-SIDA lui-même a proposé de jouer un double rôle. Le D<sup>r</sup> Lapointe, président du CCN-SIDA, s'est en effet exprimé en ces termes devant le Comité, le 10 avril 1990: